

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021
DELIBERATION N° DE-2021-144

L'an deux mil vingt et un, le 22 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h45.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. SUSPERREGUI à M. UGALDE (jusqu'à 18h30), Mme DUPREUILH à M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), M. ETCHETO à Mme BROCARD (à partir de 20h47)

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN, Mme DUPREUILH (à partir de 20h47, pour le vote des délibérations n° DE-2021-163 à 169)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme LARRE,

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION – Convention de partenariat entre l'espace socio-culturel municipal (ESCM), la MVC Bayonne centre-ville et l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Sud-aquitain.

L'Espace socio-culturel municipal de la Ville de Bayonne propose, dans le cadre de son contrat de projet, de nombreuses activités. Il participe ainsi à l'impulsion d'une dynamique participative en faveur de la population des quartiers des Hauts de Bayonne.

La structure initie notamment une action de démocratisation culturelle, en favorisant la pratique artistique dans le cadre d'ateliers thématiques diversifiés.

A ce titre, un projet de partenariat a été co-construit entre l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Sud-aquitain, l'ESCM et la MVC Bayonne Centre-ville en faveur de groupes de jeunes de 11 à 17 ans. Ce projet d'éducation artistique et culturelle, intitulé « Paroles aux jeunes », s'appuie sur le projet culturel des centres sociaux et sur la présence des comédiens de la Compagnie « Le petit théâtre de pain » accueillis à la Scène nationale sur la saison 2021-2022 pour le spectacle vivant « Mu(e) ».

Il permettra aux jeunes d'évoquer la thématique propre au spectacle, à savoir, « qu'est-ce qu'être un adolescent dans la société aujourd'hui ? ».

Cette action, organisée du 19 au 22 juillet 2021, aboutira à une restitution au cours de laquelle les jeunes bayonnais exprimeront leur vision du quartier, de la jeunesse, du monde d'aujourd'hui et de demain, et seront, par ailleurs, mis en scène par la Compagnie partenaire.


La convention ci-annexée vise à définir les modalités organisationnelles mais aussi financières du projet qui représentera un coût de 150 € pour la Ville (prévu dans l'enveloppe budgétaire de l'ESCM), sur un montant total de 4 050 € porté principalement par l'EPCC Scène nationale du Sud-aquitain.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre l'Espace socio culturel municipal (ESCM), la MVC Bayonne centre-ville et l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Sud-aquitain.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

 Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Bayonne
Espace socio-culturel Municipal
Hôtel de Ville
BP 4
64109 Bayonne cedex

N° SIRET :
N° de TVA intracommunautaire :
Représenté par M. Jean-René Etchegaray, Maire,
Ci-après dénommé l'ESCM,

La Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Centre-ville
11 bis, rue Georges Bergès
64100 Bayonne
N° SIRET :
N° de TVA intracommunautaire :
Représenté par M. Jacques Fleury, Directeur,
Ci-après dénommé la MVC Bayonne Centre-ville,

Et

L'Établissement Public de Coopération Culturelle du Sud-Aquitain
1, rue Edouard-Ducéré
64100 Bayonne
N° SIRET : 84821461500017
N° APE : 9004Z
N° de TVA intracommunautaire : FR 80 848214615
N° Licences : 1 -1118082 / 1 -1118080 / 2-1118081 / 3-1118079
Représenté par M. Damien Godet, Directeur,
ci-après dénommé la Scène nationale.

1. OBJET : PARTENARIAT

Les partenaires ci-avant cités s'associent afin de **coconstruire un projet d'éducation artistique et culturelle structurant autour du spectacle vivant qui s'appuie sur le projet des établissements partenaires et sur la présence des artistes accueillis par la Scène nationale**. L'idée est ainsi de favoriser la concertation, la confrontation créative, le dialogue et l'émergence d'idées nouvelles au service des jeunes.

Le partenariat repose pleinement sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle, à savoir : **la rencontre** avec les œuvres et/ou les lieux culturels, **la pratique** et/ou l'expérimentation, **l'acquisition de connaissances**. Il inscrit son action dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle du jeune, de l'enfance à l'âge adulte, sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (réf. circulaire interministérielle du 3 mai 2013).

Il concerne les établissements scolaires, centres de loisirs, centres sociaux, foyers de jeunes, maisons d'enfants à caractère social (MECS), structures médico-sociales, etc... prioritairement ceux implantés dans les quatre villes partenaires de la Scène nationale, soit Bayonne, Anglet, Boucau et Saint-Jean-de-Luz, ainsi que ceux implantés en milieu rural et en zone d'éducation prioritaire.

Le partenariat est un dispositif d'envergure qui prévoit au minimum 20h d'intervention et la participation de deux classes ou groupes et de deux enseignants ou éducateurs. Le projet sera élaboré conjointement par le chef d'établissement, les encadrants pédagogiques et un membre de l'équipe des relations avec les publics de la Scène nationale, à partir des pistes thématiques de la saison et en lien avec le projet d'établissement. Le partenariat sera appelé à rayonner plus largement sur l'ensemble des élèves ou usagers de l'établissement partenaire.

Pour faciliter ces rencontres entre les jeunes spectateurs, les artistes et les œuvres, une articulation dans et hors temps scolaire sera souhaitée voire nécessaire.

2. PROJET : PAROLE AUX JEUNES !

Le projet "*Parole aux jeunes !*" s'appuie sur le spectacle *Mu(e)* de la compagnie Le Petit Théâtre de Pain, présenté par la Scène nationale au Théâtre Michel Portal de Bayonne à l'occasion de la saison 21/22. Dans un cycle qui souhaite donner la parole à la jeunesse et interroger les notions de transmission et de responsabilité des adultes, *Mu(e)* soulève une question d'actualité : « qu'est-ce que c'est qu'être adolescents dans la société d'aujourd'hui ? ».

La Scène nationale et le Petit Théâtre de Pain s'associent à l'Espace socio-culturel Municipal de Bayonne et la Maison de la Vie Citoyenne Bayonne centre-ville dans la mise en œuvre d'un partenariat qui donne la parole aux jeunes bayonnais.

MISE EN ŒUVRE

Animateurs référents : M. Abdelhay Charqaoui et M. Tommy Tenet.
Groupes concernés : Groupes de 11-17 ans fréquentant les centres sociaux partenaires
Intervenant pour les ateliers : M. Christophe Sanchez et M. Éric Destout, comédiens de la Compagnie Le Petit théâtre de Pain.
Nombre d'heures d'intervention : 17h de préparation + 48h d'ateliers du 19 au 22 juillet 2021

Tels de véritables reporters, les jeunes participants iront, accompagnés par l'équipe artistique de la compagnie Le Petit Théâtre de Pain, à la rencontre des personnes emblématiques de chaque quartier, toutes générations confondues, afin de parler de leur lieu de vie, de son évolution et d'échanger sur leurs idéaux, le monde qui les entoure, celui de demain, etc.

Ces rencontres seront enregistrées et donneront lieu à la réalisation de capsules sonores qui seront mises en ligne sur la webradio de la Scène nationale et sur les différents supports numériques de chaque structure. En fin de semaine, la matière collectée (enregistrements sonores, textes écrits, etc.) fera l'objet d'une restitution dans laquelle les jeunes exprimeront leur vision du quartier, de la jeunesse, du monde d'aujourd'hui, de demain et seront mis en scène par les artistes de la compagnie Le Petit Théâtre de Pain.

3. BUDGET PRÉVISIONNEL / REPARTITION DES DEPENSES

Budget Prévisionnel HT		
POSTES DE DEPENSES	PRISES EN CHARGE	MONTANT HT
Interventions artiste dans le cadre du partenariat (frais de transport inclus)	Scène nationale du Sud Aquitain	3 900 €
Repas intervenants	Ville de Bayonne – ESCM	150 €
Goûter des jeunes	MVC Bayonne Centre-Ville	100 €
	TOTAL	4 050 €

Compte tenu du contexte sanitaire et de la fermeture des théâtres, ce projet n'inclut pas les venues aux spectacles et les dépenses habituelles de billetterie, inhérentes aux projets d'action culturelle de la Scène nationale. Le projet se prolongera néanmoins en 21/22 et permettra notamment la découverte du spectacle Mu(e).

4. DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention prend effet le jour de sa signature. Elle est valable pour toute la saison 20/21 de la Scène nationale du Sud-Aquitain.

Fait en trois exemplaires originaux,

Bayonne, le

P/ la Ville de Bayonne

P/ l'EPCC du Sud-Aquitain

M. Jean-René Etchegaray
Maire

M. Damien Godet
Directeur

P/ La Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Centre-Ville

Jacques Fleury
Directeur

PROJET